

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 4 MARS 2024

ID : 007-210700647-20240229-000993-DE

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 22 février, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, M. RICHARD Frédéric, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, M. SANIEL Jean-Paul.

Procurations :

Mme PLANTIER Honorine à Mme ROURE Marie-Christine
M. CLAVEL Christophe à Mme CHANEAC Brigitte
Mme AUBERT Yolande à Mme PINET Monique
Mme SECCO Brigitte à M. CHEYTION Antony
M. BOUCHARDON Thierry à Mme LABAUNE Sophie
Mme BOS Elise à M CUMIN Gérard

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : M. PERRIN Roger

Délibération N° 004 – 2024

COMITE DE JUMELAGE /
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (exercice 2024)

En 2023, le jumelage entre les communes de Weilmünster et Le Cheylard a fêté son soixantième anniversaire.

LE CHEYLARD accueillera ses amis Allemands le weekend de l'Ascension 2024.

Une subvention de 8 000 € est proposée pour permettre au comité de Jumelage d'organiser, dans les meilleures conditions possibles, cet anniversaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(Mmes Brigitte CHANEAC et Karine ARNAUD, membres du Comité de Jumelage, ne prennent pas part au vote)

DECIDE de réserver une suite favorable à cette demande,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



Affiché en Mairie le 4 mars 2024
Transmis à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 4 mars 2024